

VITI VERSANT BIO : LA LETTRE D'INFO N°58

AVRIL 2022

Lettre éditée par la Chambre d'agriculture du Vaucluse

Dans ce numéro :

La Chambre d'agriculture vous accompagne
www.chambre-agriculture84.fr

DECLARATIONS PAC

PENSEZ-Y :

GRAINES D'AVENIR
CREDITS D'IMPOT BIO
AIDES AUX INVESTISSEMENTS

FOCUS : MARCHÉ DES VINS BIO 2020

**ZOOM TECHNIQUE : GUIDE DE LA TRANSITION
AGROÉCOLOGIQUE ET DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE**

Pour plus d'informations sur le bio :
Emmanuelle.filleron@vaucluse.chambagri.fr



AGENDA

WEBINAIRES D'ECOPHYTO : virtuel, 12 mai

COLLOQUE VIGNOBLE & BIODIVERSITE :
Avignon, 12 et 13 mai

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE VOUS ACCOMPAGNE

L'équipe PAC est prête pour vous aider dans vos déclarations PAC

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture de Vaucluse s'organise pour vous accompagner dans vos déclarations PAC avec une équipe d'experts PAC dédiée et à votre service du 1^{er} avril au 16 mai 2022.

Les rendez-vous à distance seront privilégiés, avec partage d'écrans entre le conseiller PAC et l'exploitant.

Bien entendu quelques permanences en présentiel dans les antennes de la Chambre d'agriculture seront organisées pour les exploitants ne pouvant pas réaliser leur déclaration PAC à distance avec le conseiller PAC.

Pour prendre rendez-vous :

pac@vaucluse.chambagri.fr
ou par téléphone (06.30.97.20.82).

Ne tardez pas !

N'hésitez pas à laisser un message vous serez rappelé dans les plus brefs délais.



PENSEZ-Y : GRAINES D'AVENIR

Le Conseil départemental accompagne les jeunes agriculteurs vauclusiens avec ce dispositif d'aide aux investissements dans les exploitations

Les aides seront attribuées en priorité aux investissements sur les exploitations agricoles qui visent au développement des pratiques agro-écologiques ou de développement durable, des circuits courts dans la restauration collective, à la préservation du pastoralisme et à l'agritourisme et à la valorisation des produits agricoles

Date limite de dépôt des dossiers : 30 juin 2022 à l'adresse suivante : Chambre d'agriculture de Vaucluse - Site Agroparc - TSA 58432 - 84912 AVIGNON Cedex 9

Pour en savoir plus

Contact : emeline.isnard@vaucluse.chambagri.fr

PENSEZ-Y AUSSI : LES CREDITS D'IMPOT

Le Crédit d'Impôt BIO

Montant : **3 500 euros** par an.

Pour les entreprises agricoles dont au moins 40% des recettes agricoles (hors aides) sont issues d'une production bio (certifiée AB ou en conversion AB = C2 ou C3).

Cumul possible avec les aides de la PAC spécifiques à l'agriculture biologique (CAB) dans la limite d'un total de 4 000 € (pour un GAEC, le plafond est multiplié par le nombre d'associés).

Télécharger le formulaire

Le crédit d'Impôt HVE

Montant : **2500 euros** une fois sur la période 2021-2022.

Pour les entreprises certifiées HVE.

Cumul possible avec le crédit d'impôt Bio dans la limite d'un total de 5000 euros.

Le crédit d'Impôt Glyphosate

Montant : **2500 euros** en 2021 et/ou 2022

Pour les entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate

Pas de cumul possible avec les crédits d'impôt Bio et HVE.

Télécharger le formulaire pour les crédits d'impôt HVE et « sortie du glyphosate »

PENSEZ-Y AUSSI : AIDES A L'INVESTISSEMENT

PCAE

L'appel à projet d'investissement géré par la DDT de Vaucluse est actuellement en cours. Il s'adresse à tout agriculteur ou groupe d'agriculteurs qui ont des projets d'investissement de matériel neuf permettant de mieux répondre aux exigences environnementales.

Date limite de dépôt de dossier : 13 mai 2022.

Consulter la fiche résumé

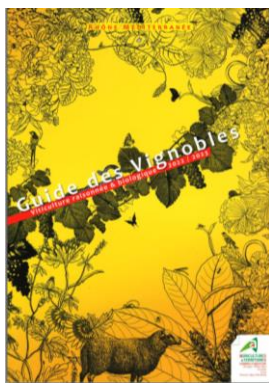
Contact : emeline.isnard@vaucluse.chambagri.fr ou isabelle.carles@vaucluse.chambagri.fr

EQUIPEMENTS DE LA 3EME REVOLUTION AGRICOLE

Dans le cadre du plan France 2030, un nouveau programme d'aide à l'investissement vient de paraître visant à accompagner financièrement l'acquisition de matériels innovants. Les matériels éligibles correspondent à des drones de télédétection, des capteurs connectés, des robots désherbeurs autonomes, ... dans la limite de dépenses éligibles de 2000€ HT minimum et 40 000€ HT maximum pour les agriculteurs.

Date limite de dépôt de dossier : 31 décembre 2023. Dans la limite des crédits disponible.

Plus d'infos / Contact : emeline.isnard@vaucluse.chambagri.fr



GUIDE DES VIGNOBLES RHONE MEDITERRANEE 2022-23

Mine d'informations sur la protection du vignoble, l'entretien du sol ou la fertilisation vient de sortir.

Pour plus d'infos :

regine.sabater@vaucluse.chambagri.fr

Pour le commander : contact@aredvi.fr

NOUVELLE REGLEMENTATION AB

Le nouveau règlement AB européen, le RUE n° 2018/848, est entré en application depuis le 1er janvier 2022.

Les Chambres d'Agriculture de Provence Alpes Côte d'Azur et le réseau Bio de PACA ont organisé un webinaire le 31 janvier 2022 pour faire le point. **Retrouvez le diaporama présenté ICI**

A venir rapidement : des fiches synthétiques réglementaires sont en cours de mise à jour.



FOCUS : MARCHÉ 2020 DES VINS BIO EN FRANCE

Lors de la dernière édition de Millésime Bio, Sarah Le Douarin de l'Agence Bio a proposé un point sur la situation du marché des vins bio en France à partir des chiffres 2020. En voici les principaux éléments.

La viticulture bio française en fort développement en 2020

Les chiffres de l'Agence Bio confirment encore le développement des conversions en viticulture entre 2019 et 2020 :

- +21% du nombre d'exploitations engagées, le bio concerne désormais 9784 exploitations,
- et +22% des surfaces, pour atteindre 137 442 ha de vignes conduites en bio dont **42% encore en conversion**. Le vignoble bio représente **17,3% du vignoble français**.

L'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine étaient les régions les plus dynamiques en 2020 en matière de conversion.

Le Vaucluse était le **4^e département français** pour le nombre d'exploitations viticoles bio (656) et la surface de vignoble bio (12053 ha).

Le vignoble français a quasiment triplé en 10 ans ! Au regard des surfaces nouvellement engagées dans la bio, l'Agence bio estime que les volumes de vins bio arrivent sur le marché vont doubler en 3 ans.

2,3 millions d'hectolitre de vins bio en 2020

Sur le marché, on retrouvait en 2020 les principales régions productrices, Languedoc-Roussillon, Bordeaux, Rhône et Provence-Corse, avec 75% des volumes mis en marché ; les AOP sont toujours fortement représentées avec 67% des volumes. Les IGP sont présents dans une moindre mesure (29%).

ON A BESOIN DE VOUS !

Enquête sur le marché du vin bio : comme chaque année, l'Agence Bio réalise une enquête sur le marché du vin bio. N'hésitez pas à y apporter votre contribution en tant que viticulteurs biologiques.

Pour répondre à l'enquête.

VU, LU, A LIRE

Tous les vins français battent des records de valorisation à l'export en 2021

La surface de vigne bio continue de croître en France

Pourquoi les Français boudent le bio

Bio : comment reconquérir les consommateurs ?

Un nouveau label bio intégrant des paramètres sociétaux (juste prix, salaires valorisés...)

Les vins proposés par les coopératives représentaient 27% des vins bio; ceux ayant transité par le négoce, 38%.

En ce qui concerne l'export, cela a concerné 42% des vins bio français en volume ; 38% en valeur.

Des achats pour 1,1 milliards d'euros

Les achats de vins bio ont été en augmentation par rapport à 2019 : +13%.

Ils se sont faits majoritairement en GMS (37%) et en vente directe (37%) en volume. Mais, en valeur, la vente directe et les achats chez les cavistes sont les plus importants (respectivement 45% et 23%). Ces deux modes d'achat se sont bien développés en 2020 versus 2019 tandis que les ventes en GMS se sont moins développées. La crise sanitaire l'explique probablement.

Les importations de vins bio ont été extrêmement faibles (0,4% des ventes de vins bio en France en valeur) mais se sont développées en 2020.

Tendances 2021 : timides en GMS

Les premières informations 2021 en provenance des GMS (hors hard discount) indiquent un niveau d'achat relativement faible par rapport à 2020. Mais, en comparaison avec les achats de vins globaux dont les achats reculent, les achats de vins bio progressent un peu.

Consulter le diaporama support de l'intervention !

ZOOM TECHNIQUE : AGROÉCOLOGIQUE & CHANGEMENT CLIMATIQUE EN VITICULTURE

L'IFV a mis à jour le guide de transition agroécologique et changement climatique rédigé en 2017. Quelques informations pour comprendre comment est conçu ce guide de 80 pages et à quoi il peut servir.

Ce guide est conçu pour les vignerons. Il réunit, autour de 7 enjeux, les mesures agroenvironnementales réglementaires et envisageables, ainsi que les documents ou actions ressources pour mettre en œuvre ces mesures.

QUALITE DES SOLS

- Prévenir le tassement,
- Maitriser la fertilisation,
- Limiter les risques d'érosion hydrique et éolienne,
- Limiter la contamination des sols,
- Limiter les risques de salinisation des sols,
- Ralentir le rythme d'artificialisation des sols et protéger les terroirs viticoles.

BIODIVERSITE

- Favoriser les éléments constitutifs de la biodiversité,
- Renforcer la dimension paysagère de la biodiversité,
- S'engager pour la nature.

BAISSE DES PHYTOS ET BIOCONTROLE

- Former les opérateurs,

- Protéger les applicateurs, habitants et l'environnement,
- Améliorer l'efficacité du matériel de pulvérisation utilisé,
- Réduire les quantités de produits phytosanitaires apportées,
- Développer l'usage du bio-contrôle.

RESSOURCE DE L'EAU

- Limiter la consommation en eau,
- Limiter l'imperméabilisation des sols,
- Préserver la qualité de l'eau.

MATERIEL VEGETAL ADAPTE

QUALITE DE L'AIR

- S'informer,
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques,
- Diminuer l'empreinte Carbone.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Atténuer les effets du changement climatique en diminuant l'empreinte Carbone,
- S'adapter au changement climatique.

Prenez le temps de consulter ce guide !

POUR ALLER PLUS LOIN, OU AILLEURS...

Broyer plutôt que brûler : une pratique écoresponsable adoptée par des agri. vaclusiens
ODG Ventoux : premier atelier participatif sur les couverts végétaux

VitiPasto : Viticulteurs et éleveurs ensemble vers l'agroécologie

Voici les caractéristiques des cépages résistants Resdur 2
Huit cépages anciens, patrimoniaux ou résistants nouvellement autorisés

Jusqu'où reconcevoir la bio pour faire face au changement climatique ?

5 questions à se poser avant de se lancer dans la vitiforesterie

AGENDA

DIVERSIFIER les cultures pour une meilleure résilience des systèmes

12 mai, webinaire

DEPHY EXPE propose une première saison de 5 webinaires sur les systèmes agroécologiques actuellement testés au sein du dispositif DEPHY EXPE. Le 12 mai, il sera question de la diversité culturelle.

Plus d'infos

VIGNOBLE & BIODIVERSITE

12 et 13 mai, Avignon

Deux jours de colloque pour faire le point sur les bonnes pratiques et retours d'expérience pour une viticulture économiquement viable et préservant la biodiversité.

Plus d'infos

Responsable de publication :

Emmanuelle FILLERON (07 89 42 73 14)

emmanuelle.filleron@vauculuse.chambagri.fr

Prochaine lettre d'info :

Mai 2022